



Modifications des modalités de certification des Titres à finalités professionnelles

Brevet de Moniteur de football Brevet d'Entraîneur de Football

4 mai 2020

Compte tenu **de la crise sanitaire liée au Covid 19**, il a été nécessaire d'adapter l'organisation de l'activité de formation afin de permettre à chaque stagiaire d'être en mesure d'obtenir son diplôme.

Les **modifications des dispositions règlementaires des titres à finalité professionnelle** (TFP) de la FFF ont été adoptées par le Comité Exécutif de la FFF le 4 mai 2020.

Lesdites modifications qui sont présentées ci-après sont **d'application immédiate**.

1. Modalités de certification du Brevet de Moniteur de Football – Sessions 2019/2020

UC à certifier	Modalités d'organisation de l'épreuve de certification	Modalités d'organisation de l'épreuve de rattrapage
UC 1.1 UC 2.1 UC 3.1	<p>Epreuve adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un candidat ayant validé 2 UC « .1 » sur 3, y compris par équivalence obtient les 3 UC « .1 » ;- Pour tous les autres candidats : une épreuve pédagogique est organisée en visioconférence selon les modalités ci-dessous <p>Modalités de l'épreuve pédagogique : Présentation orale : 15' maxi Entretien avec le jury : 15' maxi</p> <p>Le candidat reçoit de l'IR2F un thème et un procédé d'entraînement à préparer 10 jours avant la date de certification. Il prépare l'épreuve sur le canevas proposé par la DTN et prévu à cet effet. Le jour de l'épreuve, le candidat présente son</p>	<ul style="list-style-type: none">- Processus identique : épreuve en visioconférence qui se déroule entre 15 et 30 jours après la première épreuve de certification- Le jury d'épreuve certificative comprend 2 évaluateurs dont 1 membre doit être différent de la première épreuve de certification



	<p>procédé. Il le décrit et l'analyse en précisant ses objectifs et en justifiant ses choix.</p>	
<p>UC 1.2 UC 2.2 UC 3.2 + Arbitrage + UC 4</p>	<p>Epreuve organisée en visioconférence</p> <p>Modalités de l'épreuve pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapport(s) de stage à déposer sur Claroline 10 jours avant la date de certification - modalités prévues par le règlement en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> - Processus identique : épreuve en visioconférence qui se déroule entre 15 et 30 jours après la première épreuve de certification - Le jury d'épreuve certificative comprend 2 évaluateurs dont 1 membre doit être différent de la première épreuve de certification



2. Modalités de certification du Brevet d'Entraîneur de Football – Sessions BEF 2019/2020

UC à certifier	Modalités d'organisation de l'épreuve de certification	Modalités d'organisation de l'épreuve de rattrapage
UC 1 UC 2-1 UC 3-1 UC 3-2	<p>Epreuve organisée en visioconférence</p> <p>Modalités de l'épreuve pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapport(s) de stage à déposer sur Claroline 10 jours avant la date de certification ; - modalités prévues par le règlement en vigueur. 	<p>- Processus identique : épreuve en visioconférence qui se déroule entre 15 et 30 jours après la première épreuve de certification</p> <p>- Le jury d'épreuve certificative comprend 2 évaluateurs dont 1 membre doit être différent de la première épreuve de certification</p>
UC 2-2	<p>Epreuve adaptée : contrôle continu</p> <p>Le jury d'épreuve certificative statue à partir des évaluations formatives réalisées durant la saison ainsi que les appréciations et bilans des formateurs.</p> <p>Les évaluations formatives du tuteur réalisées en structure compléteront les réflexions du jury.</p>	<p>Epreuve adaptée en Visioconférence</p> <p>Entre 15 et 30 jours après la première certification.</p> <p>Oral : 30' maxi</p> <p>Entretien : 30' maxi</p> <p>Le candidat reçoit un thème de séance, 10 jours avant le rattrapage. Il prépare l'épreuve sur le canevas proposé par la DTN prévu à cet effet. Le jour de l'épreuve, le candidat présente son procédé. Il le décrit et l'analyse en précisant ses objectifs et en justifiant ses choix.</p>



3 - Validation des acquis de l'expérience (VAE) - BMF et BEF – Saisons 2019/2020 et 2020/2021

Pour les sessions de VAE et dans le cadre de l'évaluation des compétences, les entretiens prévus dans le cadre de la partie 2 du dossier de VAE peuvent être effectués en visioconférence.

4- Tests de sélection - BMF et BEF 2020/2021

Les tests de sélections des sessions 2020/2021 devront respecter l'organisation suivante :

- Lettre de motivation à fournir à l'IR2F 15 jours avant l'entretien oral, portant sur son expérience personnelle d'animation et de pratique, permettant d'apprécier ses capacités d'expression écrite ainsi que sa capacité à organiser ses idées. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- Oral de 40 minutes, à partir de la lettre de motivation, portant sur l'expérience personnelle d'animation et de pratique du stagiaire, permettant d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale. Cette épreuve est notée sur 20 points.

L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 30 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 15/30 pourront être admis en formation, sous réserve du nombre de places disponibles.

De manière exceptionnelle et après accord écrit de la Fédération Française de Football, les IR2F pourront effectuer la sélection des candidats (oral de 40 minutes) en visioconférence.

5- Organisation des jurys pléniers - BMF et du BEF - 2019/2020 et 2020/2021

Les jurys pléniers pourront être organisés en audio ou visioconférence.